



BAREME D'HONORAIRES AU 1^{er} Juillet 2018 Agence Riom

Ventes d'immeubles à usage d'habitation :

De 0 à 60.000 €	10 % TTC avec minimum de 5 000 € TTC
De 60.001 à 100.000 €	9 % TTC avec minimum de 5 000 € TTC
De 100.001 € à 120.000 €	8 % TTC
De 120.001 € à 150.000 €	7.5 % TTC
De 150.001 € à 180.000 €	7 % TTC
De 180.001 € à 220.000 €	6.5 % TTC
De 220.001 € à 250.000 €	6 % TTC
De 250.001 € et plus	5.5 % TTC

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20% - Nos honoraires sont à la charge du vendeur (sauf délégation)
Ils comprennent les prestations de visites, de négociation et de constitution du dossier de vente

Terrains (hors opération de promotion immobilière)

De 0 à 60.000 €	11 % TTC avec minimum de 5 000 € TTC
De 60.001 € à 150.000 €	8 % TTC avec minimum de 5 000 € TTC

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20% - Nos honoraires sont à la charge du vendeur (sauf délégation)
Ils comprennent les prestations de visites, de négociation et de constitution de dossier de vente

Avis de valeur - HABITATION : 500€ TTC - COMMERCIAL : 900€ TTC

FONDS DE COMMERCE (et cession de titres) : 10 % HT du prix de cession

LOCATION :

I - A USAGE D'HABITATION VIDE ET MEUBLE CONSTITUANT LA RESIDENCE PRINCIPALE DU PRENEUR :

A – HONORAIRES DE VISITE, CONSTITUTION DU DOSSIER, REDACTION DU BAIL

- Part **LOCATAIRE** : 8 € / m² habitable

- Part **BAILLEUR** : 8 € / m² habitable

B – HONORAIRES D'ETAT DES LIEUX D'ENTREE

- Part **LOCATAIRE** : 3 € / m² habitable

- Part **BAILLEUR** : 3 € / m² habitable

II - A USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL : (à la charge du preneur)

15 % HT du loyer net de charges de la période triennale (avec un minimum de 2.500€ HT).

III - A USAGE MIXTE : (à la charge du preneur)

14 % TTC du loyer net de charges de la première année